

Compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal de Luc Sur Aude Séance du 08 Avril 2008

Étaient présents:

Mr Jean Claude Pons
Mr Thierry Peres
Mr Parfait Moréno
Mme Najat Garcia
Mr Didier Algans
Mr Pierre Boucabeille
Mme Eather Falconner
Mme Rose- Marie Roques
Mr Frédéric Rigail
Mr Michel Cuguillère
Mme Patricia Reinhold Von Essen

Un secrétaire est nommé, Jean Claude Pons déclare que la séance peut commencer et donne lecture de l'ordre du jour.

Je n'ai pas reçu l'ordre du jour.

Requête de Mme Monique Planel

Le maire invite Mme Monique Planel à exposer sa requête. Mme Planel donne lecture de sa première lettre. Mr Jean Claude Pons précise le contexte aux Conseillers Municipaux qui ne connaissent pas la genèse de ce litige.

En conclusion: Mme Monique Planel exige le remboursement des frais d'huissier venu constater une intervention technique ordonnée par la mairie sur la conduite d'eau de **Parcelle? Terrain? Nom? Servitude...le** Et à laquelle elle s'est opposée. Ces frais représentent une somme de 315€.

Le Conseil entend la demande de Mme Planel et choisit de voter pour décider si le remboursement de ces frais à Mme Planel est accepté ou si un délai de réflexion est requis.

Après délibération il est voté à l'unanimité:

Un délai de réflexion allant jusqu'au prochain Conseil Municipal à l'issue duquel une réponse sera donnée à Mme Planel.

Association Base Sud Audois Martine Thèveniaux

Mr Le maire invite Martine Thèveniaux, présidente de l'association Base sud Audois, à exposer sa requête au membres du Conseil Municipal.

Mme Martine Thèveniaux présente le Base Sud Audois : association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de l'insertion et du soutien à la dynamique d'entreprise en Haute vallée.

L'association Base Sud Audois a besoin de locaux dans lequel déposer un ordinateur et pour y tenir ses réunions de travail hebdomadaires .

La Commune de Luc, qui l'a déjà accueillie pour la foire aux expériences en 2007 se trouve être, géographiquement, la commune à égale distance pour chacun des membres de l'équipe appelé à participer à ces séances de travail.

L'occupation de ce local représente une demie journée par semaine et une réunion supplémentaire de 17H à 18H toute les six semaines.

L'équipe est composée de 4 personnes et d'un ordinateur.

L'association propose à la commune de Luc un dédommagement en rapport avec l'électricité et les lignes de téléphone/internet utilisées.

Après délibération le Conseil vote à l'unanimité un accord sur le principe de prêt de salle à l'association Base Sud Audois. Jean Claude Pons envisage une réflexion avec les deux adjoints quand à la concrétisation pratique de ce projet. Une proposition sera faite lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Martine Thèveniaux remercie le Conseil Municipal et invite les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune de Luc sur Aude à assister à la prochaine Assemblée Générale du Base Sud Audois dans les locaux de la Mairie de Luc sur Aude le 20 Mai à 18H.

Zone de Baignade

Patricia Reinhold Von Essen expose le fait que les services de la DDASS recommandent aux communes qui ont un accès à l'Aude de prendre un arrêté d'interdiction de Baignade afin de dégager la responsabilité de la municipalité en cas d'accident.

Mr Jean Claude Pons expose les éléments de l'arrêté, précise les endroits où les panneaux d'interdiction seront placés.

Après délibération le projet d'arrêté d'interdiction de Baignade est voté à l'unanimité .

Chemin du Pont D'Espagne

Jean Claude Pons explique:

- * qu'un passage a été créé, dans le passé, sur le pont d'Espagne pour permettre aux Entrepreneurs Nougaret et aux camions qui les livrent de ne pas avoir à traverser la nationale 118.
- * Que Nougaret a exprimé une plainte concernant les passages trop nombreux de véhicules (sans rapport avec les activités de la société) et la trop grande quantité de poussière générée par ces passages.
- * Mr Doyen a fait remarquer que des pierres tombent du tympan.

Le Conseil est en possession d'une étude de la DDE qui ne cite pas de poids limite. Mr Jean Claude Pons a demandé une nouvelle étude à La DDE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'étudier le projet d'un arrêté qui limitera la circulation aux riverains. Des panneaux de sens- interdit seront disposés un en bas un en haut du chemin.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce projet d'arrêté.

Remplacement des conduite en plomb

Lecture des devis reçus :

ASR assainissement et SADE.

Après délibération le conseil Municipal vote le choix de la SADE.

Propreté du village et maîtrise des déjections canines.

Pierrot Boucabeille chargé précédemment de faire un état de la situation de propreté dans le village expose qu' un arrêté a été pris en 2001 concernant la divagation des chiens.

S'appuyant sur cet arrêté, un courrier informant les habitant de la commune de la nécessité de tenir les chiens en laisse et de ramasser les déjections de leur chien, est proposé au Conseil Municipal.

Après délibération l'envoi du courrier est voté à l'unanimité.

Ecole

Mme Eather Falconner donne le prix des stores ignifugés et non ignifugés prévus pour équiper l'école primaire de Luc sur Aude.

Après délibération le Conseil Municipal vote pour le choix des stores ignifugés à 420 €

Mme Eather Falconner évoque le besoin de changer les bureaux et les chaises des enfants. Le Conseil invite Mme Falconner et les institutrices à faire des propositions de choix selon les catalogues de mobilier scolaire et d'étaler le renouvellement de ces équipements sur deux années.

Pressoir

Afin de répondre au besoins des jeunes du village de pouvoir se réunir dans un local, Jean Claude Pons propose un nettoyage de l'ancien pressoir et une mise en sécurité du réseau électrique. Il est envisagé d'y placer le baby foot (après révision).

Une fois le Pressoir nettoyé les jeunes seront réunis et le local leur sera présenté.

Michel Cuguillères et Patricia Reinhold von Essen sont désignés comme interlocuteurs.

Cimetière

Pierre Boucabeille signale l'encombrement de certaines parties du cimetière par des déchets, des débris. Jean-Claude Pons et Michel Cuguillère vont se rendre sur place pour décider de ce qui doit être fait .

ASSOCIATION IUCIOLE

Patricia Reinhold von Essen présente le projet de spectacle annuel de l'association Luciole, basée à Luc Sur Aude et dont elle est salariée.

L'Association Luciole demande le prêt de la salle du foyer pour les répétitions (8 heures par semaine) et la représentation du 28 Juin 2008.

Le Conseil Municipal après délibération vote. Mme Reinhold von Essen ne participe pas au vote . 10 Votants. L'accord de prêt salle est voté à l'unanimité.

Élection SIVU du Mont Joseph

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués titulaires et des suppléants.

Mr Parfait Moréno Titulaire

Mr Thierry Peres Titulaire

Mr Frédéric Rigail Suppléant

Mr Jean Claude Pons Suppléant

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le 17 Juin 2008